



Index d'égalité professionnelle femmes-hommes
Période de références : année 2024
Note Globale

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0	40	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	3,5	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			80		100
INDEX (sur 100 points)			80		100

Objectifs de progression :

Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : *Promouvoir de façon équitable l'évolution professionnelle proportionnellement à la représentativité par CSP.*

Indicateur dix plus hautes rémunérations : *Poursuivre la politique d'égalité salariale.*